



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA CANALISATION DU LOURTEAU ET LA MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source. Puis, par délibération en date du 8 avril 2021, l'enveloppe de cette opération a été portée à 1.030.000 €.

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal a modifié la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme comme suit :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1.030.000 €	15.933,75 €	200.000,00 € RAR : 39.676,25 €	774.390 €

En 2022, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à 103.780 €. Les montants des travaux mandatés sur cet exercice s'élèvent à 20.483 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 83.297 € ont été reportés pour un paiement en 2023.

Compte tenu de l'augmentation des matériaux et des études complémentaires menées par le maître d'œuvre, le coût global de l'opération peut être estimé à 2.080.000 € (études, MO, travaux et frais divers).

Il est proposé d'augmenter la durée de cette autorisation de programme d'un an, d'augmenter l'enveloppe de 1.050.000 € afin de l'adapter aux prévisions et de revoir la répartition des crédits, savoir :

Budget de l'eau potable AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau				
DEPENSES				
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2.080.000 €	15.933,75 €	20.483,00 €	800.000 € RAR 83.297 €	1.160.286,25€

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 mars 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

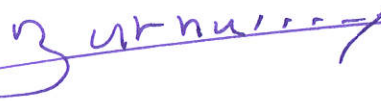
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 4 ans, de 2021 à 2024,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 2.080.000 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12.04.2023




Le Maire,



Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_13-DE